

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 14

Mme Valérie BOULARD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET
Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Stéphane GENIN pouvoir à Mme Jacqueline PALLUY
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Stevens BOBI pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Monsieur Roger MAZANA
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT
Monsieur Djamel BOUABDALLAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Lucile MOREL pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à Madame Stéphanie VELLA

Membre absent: 1

M. Jean-Baptiste DOZOLME

Délibération n°20241003DEL5

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

CCAS - Modification des représentants élus

RAPPORTEURE : MME MARTINE CHAREYRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal à

- fixé à 6 le nombre de membres élus du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- procédé à la désignation de ceux-ci.

2 listes ont été déposées :

- Liste « BRON 2020 PROTEGER RESPIRER » composée de : Madame Valérie BOULARD, Madame Martine CHAREYRE, Madame Linda TABTE, Madame Muriel ROBIC, Monsieur Albert YOGO, Madame Françoise KIRASSIAN.
- Liste « BRON NATURELLEMENT » composée de : Monsieur Rémi COURT, Madame Françoise PIETKA, Monsieur Jean-Michel LONGUEVAL, Madame Françoise LARTIGUE-PEYROU, Monsieur Reynald GIACALONE, Madame Anne-Laure BADIN.

Soit, après répartition à la proportionnelle au plus fort reste :

5 sièges pour la liste « BRON 2020 PROTEGER RESPIRER »

1 siège pour la liste « BRON NATURELLEMENT ».

Ont été désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Valérie BOULARD, Mme Martine CHAREYRE, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, M. Albert YOGO, M. Rémi COURT.

Par courrier du 1^{er} août 2024, Monsieur Albert YOGO m'a informé de sa démission du Conseil Municipal.

Dès lors, afin de pourvoir ce siège vacant d'administrateur du CCAS il convient d'appliquer les dispositions de l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles qui institue une règle simple : « *Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés* »

En conséquence, il convient de désigner Madame Françoise KIRASSIAN, suivante de la liste « BRON 2020 PROTEGER RESPIRER » afin de le remplacer et d'abroger la délibération n° 20200716DEL4B2 du 16 juillet 2020.

Les membres élus du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont : Mme Valérie BOULARD, Mme Martine CHAREYRE, Mme Linda TABTE, Mme Muriel ROBIC, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Rémi COURT.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette modification.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette modification.

Le Maire,

Jérémie BREAUD